

Ressources budgétaires pour 2004 - Révision des montants des droits de place concernant les droits à acquitter par les commerçants du marché de plein-air situé place de la Révolution et des commerçants du secteur Marché Beaux-Arts - Modificatif à la délibération du 18 décembre 2003

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le 18 décembre 2003, le Conseil Municipal a adopté différents tarifs d'occupation du Domaine Public pour l'année 2004. Parmi ces tarifs figuraient les droits dus pour l'occupation des emplacements du marché de plein air situé place de la Révolution.

Sur proposition des adjoints et directions municipales concernés, le montant de cette redevance était resté identique au montant 2003 pour prendre en compte les travaux programmés sur cet espace public à compter du printemps 2004.

La première tranche de travaux, concernant la voie de desserte réglementée, a démarré comme prévu début avril. Les deux tranches suivantes concerneront la place à proprement parler et s'étaleront de l'automne 2004 à décembre 2005.

Considérant les difficultés et nuisances rencontrées par les commerçants suite aux différents travaux situés à proximité immédiate du marché et des commerces, et la baisse éventuelle de fréquentation de leur clientèle durant ces périodes, il est proposé au Conseil Municipal de reconsidérer ces tarifs de la façon suivante :

* Marché plein air : réduction de 20 % des tarifs au mètre linéaire soit :

- 0,60 € par demi-journée au lieu de 0,75 € (marchés des mardis et vendredis matins) ;
- 1,10 € par jour au lieu de 1,38 € (marchés des samedis) ;
- 4,80 € pour les abonnés mensuels au lieu de 6 € (8 marchés par mois).

* Droits d'occupation du domaine public pour l'implantation d'une terrasse pour les commerçants sédentaires :

- Exonération des droits pour l'année 2004 pour les commerces situés rue Petit et quai Vauban
- Réduction de 50 % des droits à acquitter pour l'année 2004 pour les commerces situés rues des Boucheries, Goudimel et Courbet.

Cette réduction des droits à acquitter pour les commerces utilisant le domaine public à travers l'implantation d'une terrasse vise à prendre en compte d'une part la baisse de chiffre d'affaires potentielle de ces établissements pendant les périodes de travaux, d'autre part les contraintes futures fixées par la Ville en terme d'achat d'équipements de terrasses de qualité (tables, chaises, protections solaires avec validation préalable par la collectivité) notamment sur certains matériaux utilisés intégrant la notion de commerce équitable.

«M. LE MAIRE : Je précise à cet égard que les travaux avancent bien et on peut dire qu'actuellement il y a une quinzaine de jours d'avance. Les commerçants dans cette affaire ont été très corrects. Ils ont manifesté au départ, et c'est bien normal, quelques inquiétudes. Je crois qu'ils ont rencontré l'Adjoint au Commerce Jacques MARIOT, une très grande coordination a été faite par les services techniques, spécialement le service Voirie et Jean-Claude ROY qui ont passé beaucoup de temps pour phaser et faire qu'il y ait le moins possible de problèmes avec les commerçants et les élèves du Conservatoire. J'ai rencontré l'autre jour la présidente des parents d'élèves qui m'a dit toute sa satisfaction par rapport à cet état de fait. Il y a eu, bien sûr, un peu de bruit, quelques difficultés mais je crois que tout a été remarquablement coordonné par les services techniques, avec l'aide de Jacques et je

crois que l'appropriation le soir de la Fête de la Musique des commerçants sur la place du Marché, le très beau succès de l'installation sur la place encore en travaux certes, prouve bien que nous aurons là dans un an un très très beau lieu.

Mme Françoise BRANGET : Je crois que vous avez conscience des difficultés effectivement des commerçants et vous nous le dites. Vous avez vu certaines choses avec eux, mais s'agissant du tarif appliqué aux emplacements du marché de plein air, vous appliquez une baisse de 20 %, c'est bien, c'est un geste, mais ne pourrait-on pas aller plus loin en faveur de ces personnes parce que je crois que les commerçants de plein air souffrent beaucoup, il y en a de moins en moins, vous le savez, alors je pense qu'on pourrait largement aller à 50 % d'exonération voire la totalité. De plus, s'agissant de l'implantation des terrasses, pourquoi faire une différence entre la rue Jean Petit, le quai Vauban et la rue des Boucheries ? Manifestement ces gens-là souffrent également, et je pense qu'on pourrait aller beaucoup plus loin qu'une réduction de 50 % car leurs chiffres d'affaires ne baissent pas de 10 ou 20 %, vous le savez très bien, on vous l'a dit, il baisse quelquefois de 30 %, voire 50 %. Les commerçants sont confrontés à de véritables difficultés et il n'y a pas que les travaux. Vous savez également qu'il y a le sens de circulation qui perturbe énormément tous les chalandes qui viennent au centre-ville. Aussi, je vous fais une demande officielle ce soir, je souhaiterais que vous fassiez réaliser un audit sur les commerçants du centre-ville, voir leur activité financière pour bien appréhender la baisse de leurs chiffres d'affaires et quel est le nombre de commerçants qui vont malheureusement «rester sur le carreau» et être obligés de déposer le bilan. Malheureusement c'est directement dû à vos choix, à des choix de circulation et à des travaux qui effectivement vont embellir la ville, mais qui vont durer quand même un certain temps. Donc je vous demande de faire un audit pour éventuellement prévoir un jour ou l'autre une indemnisation.

M. LE MAIRE : Je n'ai même rien à répondre, c'est incroyable !

M. Jacques MARIOT : Madame BRANGET, pour votre information, sachez que les propositions qui sont faites ici le sont en parfaite concertation avec les commerçants que je vois régulièrement. Je vais prendre un exemple avec M. BOURGEON concernant les commerçants non sédentaires. Bien que quelque peu gênés par les travaux, ils n'avaient rien demandé.

M. LE MAIRE : Ils ne nous ont rien demandé, c'est nous qui leur avons donné.

M. Jacques MARIOT : M. BOURGEON, représentant des commerçants, a trouvé qu'un geste de 20 %, c'était très bien. En ce qui concerne les restaurateurs, ceux-ci ont été gênés trois mois et ont perdu, je vous l'accorde, 80 % de leurs chiffres d'affaires mais comme ils n'avaient pas de terrasses avant, à partir de 2005, ils vont avoir une très forte progression de leurs chiffres d'affaires. Ils sont tous conscients aujourd'hui qu'on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs et ils savent qu'ils vont tous avoir des terrasses. Nous sommes d'ailleurs en train de travailler avec eux pour une répartition équitable de cette surface de terrasse entre les quatre restaurateurs installés là. Concernant maintenant les commerçants du centre-ville, certes il y a toujours des choses à faire et dites-vous bien que nous allons travailler très rapidement avec M. ROY sur la problématique du stationnement. Mais concernant les commerçants de la place de la Révolution, je les avais encore hier dans mon bureau. Ils ont reconstruit leur association qui était complètement endormie depuis trois ans, il y a un nouveau président. Ils sont venus me voir hier pour mettre en place, dans le cadre du Tour de France, une animation. On va les y aider, ils sont très en retard, ils sont complètement motivés parce qu'ils sont conscients que demain la place de la Révolution - la place du Marché sera la plus attractive du centre-ville et ils sont h-y-p-er mo-ti-vés. Je pense Madame BRANGET que vous ne voyez pas les mêmes commerçants que je rencontre deux fois par semaine au minimum, surtout sur ce secteur.

M. LE MAIRE : Madame BRANGET, c'est toujours facile de demander moins d'impôts et de vouloir raser gratis partout. Vous avez beaucoup de chance, c'est votre rôle et je comprends que vous seriez satisfaite si les commerçants râlaient. Là ils ne demandaient rien, on leur propose cette remise car on a conscience qu'effectivement ils ont des difficultés mais ça se passe bien avec eux. Bien sûr ils ont un peu

râlé au début, vous vous doutez bien que quand on fait des travaux devant chez soi ça dérange mais ils ont conscience de l'intérêt que cela représente pour eux et ils en ont eu un aperçu avec entre autres la Fête de la Musique. D'ailleurs vous qui êtes quelque peu dans l'immobilier, renseignez-vous comment augmentent les fonds de commerces sur la place de la Révolution et vous verrez si c'est un endroit qui est en décadence ou qui au contraire prend de la valeur.

Mme Françoise BRANGET : Je souhaite répondre parce que vous me parlez de la place du Marché. J'ai bien conscience que les commerçants qui sont situés autour de la place du Marché vont réaliser quelques bénéfices quand la place sera terminée, c'est indéniable, tout à fait... s'ils résistent, ce n'est pas d'eux dont je parle. Mais vous avez par exemple les commerçants du Marché Couvert ; quatre viennent de partir, un autre va certainement bientôt fermer, vous avez tous les commerçants du côté de Battant, sur le quai et je demande un audit sur l'ensemble du commerce du centre-ville et non pas que sur la place du Marché parce que c'est vrai que les travaux gênent sur la place du Marché mais ces commerçants-là s'en sortiront, on est bien d'accord, mais c'est tous ceux qui sont en périphérie qui ne s'en sortiront pas, certainement, et notamment ceux de Battant. Si vous prenez le haut de la Boucle, c'est pareil, il y aura une attractivité évidente sur la place du Marché, le reste des commerçants va avoir un peu de mal, c'est tout.

M. LE MAIRE : On a bien compris qu'à Besançon tout était noir et que c'était la faute du Maire.

M. Jean-Claude ROY : Madame BRANGET, en fonction de la conversation, votre curseur se déplace, c'était place de la Révolution, maintenant ce n'est plus à cet endroit, c'est Battant. Il me semble que vous manquez d'informations. Jacques MARIOT a dit que les commerçants non sédentaires et les commerçants de la place de la Révolution n'avaient rien demandé. C'est nous qui leur avons proposé cette remise de 50 %. Vous savez ce qu'ils demandent ? C'est qu'on respecte le calendrier des travaux et leur phasage et aujourd'hui on a le plaisir, avec eux, de constater qu'on est en avance de deux semaines. On leur avait promis des terrasses fin juin - début juillet. Qu'est-ce qu'on a fait ? Ils ont leurs terrasses depuis deux semaines. Donc les travaux se déroulent d'une manière, j'ose dire parfaite, parce qu'on a une entreprise qui fonctionne bien et des services qui encadrent ça. Donc il ne faut pas crier au loup quand tout va bien. Il faut arrêter de dire des choses comme ça, ça se passe très bien, tout le monde est content, ça va être beau, il faut arrêter de crier au loup quand il n'y a pas de loup.

M. LE MAIRE : S'il n'y a pas de loup, il ne peut pas y avoir de chasseur, tu comprends. Il faut bien qu'ils tirent sur quelque chose.

M. Pascal BONNET : Je ne sais pas si tout le monde est content, mais nous, nous ne le sommes pas parce qu'on pose des questions et on ne nous répond pas. Françoise BRANGET a posé une question précise sur audit ou pas audit...

M. LE MAIRE : Je n'ai pas terminé mon intervention.

M. Pascal BONNET : ... et il n'y a pas eu de réponse là-dessus.

M. LE MAIRE : Vous permettez, Monsieur BONNET, que je termine. Je ne suis pas obligé de vous répondre quand je considère que vos questions n'ont pas lieu d'être... n'en posez plus, comme ça vous serez quitte d'attendre des réponses.

M. Vincent FUSTER : Madame BRANGET, simplement concernant l'audit, vous n'êtes pas sans ignorer je suppose qu'il existe sur l'agglomération et sur la ville un SOCA et que ce SOCA nous sommes en train de travailler dessus pour le réactualiser avec la Chambre de Commerce, la Chambre de Métiers, la Communauté d'Agglomération et la Ville de Besançon. Nous avons travaillé avec ces quatre entités et nous allons signer lundi un cahier des charges pour que ce SOCA soit réactualisé et nous soit livré pour le

début de l'année prochaine. Donc vous voyez Madame, que nous travaillons également en anticipation pour connaître la santé du commerce, non pas sur le centre-ville mais sur l'ensemble de notre agglomération, donc sur le centre-ville.

M. LE MAIRE : Pour terminer, il y a aussi un observatoire que vous connaissez certainement, qui est situé en haut de la rue de Belfort, le CRGA, et qui nous transmet chaque mois, puisque c'est lui qui les collecte, les résultats de la quasi totalité des commerçants qui ont une gestion par un expert comptable. Donc il suffit de lire les résultats de cet organisme officiel, demander qu'il vous les envoie et l'audit est fait.

Simplement ce que je veux préciser à notre excellent collègue Pascal BONNET, c'est que je réponds toujours aux questions de fond. Mais ce qui est quand même un peu insupportable, c'est poser des questions pour dire qu'on pose des questions, quand on n'a rien à dire, on l'a vu avec le compte administratif. Je crois que lorsque l'on n'a rien à dire, on ferait mieux de se taire et vous devriez bien vous inspirer de ce principe.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, vous êtes là pour arbitrer les débats ; vous êtes à la fois celui qui arbitre les débats et en même temps celui qui décrète que certaines questions n'ont pas à avoir de réponse, ça me paraît un peu gênant.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Je voulais simplement savoir si on ne représentait pas aussi quelques électeurs et si, quand on pose des questions, on ne peut pas de temps en temps leur donner une réponse qui soit une réponse normale, sans se faire «engueuler» comme des gamins, effectivement.

M. LE MAIRE : Je ne me permettrais pas de vous «engueuler», spécialement pas vous car vous êtes toujours très courtoise, simplement je réponds aux questions qui amènent une réponse. Quand il y a des questions d'une mauvaise foi telle qu'il n'est pas besoin de leur apporter une réponse, je ne réponds pas. Et j'ai décidé de ne plus me fâcher, tant pis si cela vous énerve».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Voirie Urbanisme et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter ces propositions.

Récépissé préfectoral du 5 juillet 2004.